



RECOURS SASKATCHEWAN

Le 12 mai 2016, l'APPQ a déposé une demande de pourvoi en contrôle judiciaire afin de contester la validité constitutionnelle de la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* (ci-après « LRS »), notamment puisque la LRS ne prévoit pas d'arbitrage de différends exécutoires dans le cas d'impasse dans les négociations collectives, et ce, en l'absence de droit de grève des membres de la Sûreté du Québec.

En septembre 2016, l'APPQ a procédé au dépôt, dans le dossier de la Cour, des déclarations sous serment de MM. Réjean Corriveau et Pierre Veilleux afin d'appuyer les allégations de notre demande et de contextualiser la négociation des différents contrats de travail et les moyens de pression exercés dans les dernières décennies.

Par ailleurs, en novembre 2016, nous avons procédé au dépôt du rapport d'expertise de M. Michel Coutu. À l'été 2019, la PGQ a procédé à l'interrogatoire préalable de MM. Corriveau et Veilleux. Par la suite, l'APPQ a transmis à la PGQ les engagements au soutien de leur interrogatoire.

L'APPQ est présentement dans l'attente de recevoir la défense de la PGQ et les déclarations sous serment à son soutien, ainsi que son rapport d'expert, le cas échéant. L'APPQ pourra par la suite procéder aux interrogatoires préalables des affiants de la PGQ et demander que certains documents soient transmis à titre d'engagements. Lorsque ces étapes seront complétées, les parties devront obtenir des dates d'audience.



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec



Pierre Veilleux, président